





Crésus Salaires



4.14 - Bloquer / débloquer des salaires



4.14 - Bloquer / débloquer des salaires

Afin d'éviter de faire des modifications aux salaires introduits, la création d'un salaire bloque automatiquement tous les salaires précédents pour cet employé. Il est possible de bloquer manuellement les salaires existants en utilisant la commande *Employés – Bloquer les salaires.*

Les salaires bloqués sont signalés par le symbole d'un cadenas fermé: 🛕 .

Si nécessaire, il est possible de les débloquer en utilisant la commande *Employés* – *Débloquer des salaires*, disponible en *mode complet* (§)

| Débloque les salaires × | | |
|--|--------------------|-----|
| Déblque pour : | tous les employés. | • |
| Période de : | Octobre 🗸 | |
| jusqu'à : | Octobre 🗸 | |
| Voulez-vous vraiment débloquer les salaires ? Les salaires comptabilisés ne seront pas débloqués. | | |
| Aide | Oui | Non |

Déterminez le salaire – ou les salaires – à bloquer/débloquer, pour un ou plusieurs employés, pour une ou plusieurs périodes à choix.

Lorsque vous utilisez la commande *Employés – Débloquer des salaires*, ceux qui ont été comptabilisés en mode sécurisé ne seront pas débloqués. Si vous devez y apporter une correction, vous devez d'abord annuler la comptabilisation (§18 Comptabiliser les salaires).

En *mode complet*, on peut supprimer un salaire bloqué (mais non comptabilisé) : Crésus affiche un message demandant la confirmation de la suppression.